

ÉOLIENNES EN MER
AU LARGE DE LA NORMANDIE

CENTRE MANCHE



Bilan 2022 - Concertation continue (post-participation du public)

Développement de l'éolien en mer en zone Centre- Manche

Mars 2023

Edito

L'année 2022 aura été une année particulière dans le développement éolien en zone « Centre-Manche » avec la conduite de la participation du public sur le projet de parc éolien « Centre-Manche 2 » (CM2) qui s'est déroulée du 03/01/22 au 7/03/22 et du 25/04/22 au 16/05/22.

Cette nouvelle participation est venue renforcer les échanges de l'État avec le public, qui a pu ré-affirmer ses interrogations, ces demandes de compléments d'informations et bien entendu de confirmer les enjeux des territoires et réexaminer leurs interactions avec les projets éoliens. C'est bien l'ensemble de la zone « Centre Manche » qui est questionnée par le public qui fait peu de différence entre les deux projets.

De ce fait, de manière officieuse, la concertation continue sur « Centre Manche 1 » a été mise en pause. Par ailleurs, depuis la décision du 9 août 2022, confirmant l'intention de l'État de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence en vue de la désignation d'une entité privée pour la poursuite du développement du parc « Centre-Manche 2 », la concertation continue menée par l'État concerne désormais les deux projets éoliens Centre-Manche. Dans cette logique de concomitance des deux concertations, la Commission Nationale du Débat Public a nommé deux garants de la concertation relative au parc « Centre-Manche 2 » Messieurs Dominique Pacory et Jean Trarieux, déjà garants sur le premier projet.

Le présent rapport vise à rendre compte de comment l'État, maître d'ouvrage, a cherché à mener les deux projets en informant et associant le public dans le courant de l'année 2022, deuxième année de la concertation post-débat. À noter, qu'au-delà de l'information générale sur le projet, l'État s'est efforcé de mettre à profit, le développement et particulièrement les études menées en mer pour les projets, pour communiquer et informer le public sur les parcs éoliens.

1. Retour sur la concertation préalable Centre Manche 2

Comme indiqué dans l'édito, la concertation s'est déroulée du 03/01/22 au 7/03/22 et du 25/04/22 au 16/05/22.

Les chiffres de la concertation

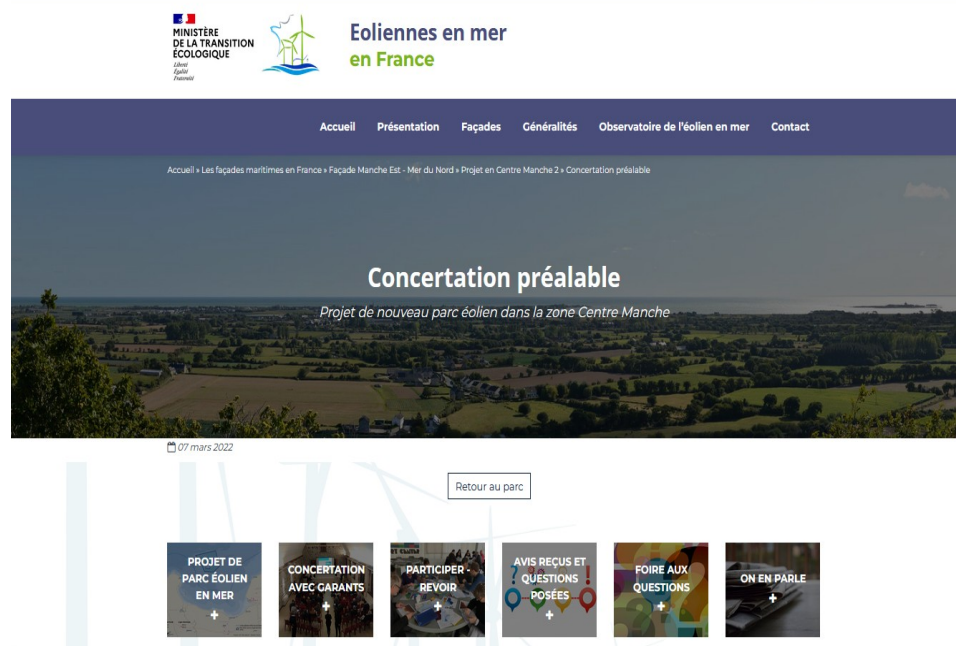
198 avis déposés, 58 questions, 10 cahiers d'acteurs
38 092 dépliants diffusés
30 évènements organisés, 1 285 participants cumulés

1.1. Information et communication

1.1.1. Les supports d'informations

Pour assurer la bonne information du public, l'État et RTE avaient prévus plusieurs supports d'information :

- le site internet www.eoliennesenmer.fr : mis en ligne dans le courant de l'année 2021, ce site internet a servi de principal support pour la bonne information du public, l'ensemble des documents réalisés y sont déposés, selon le rythme de réception, les avis, questions et cahiers d'acteurs émis par les participants à la concertation.



Page d'accueil du volet concertation préalable « Centre Manche 2 » du site internet (www.eoliennesenmer.fr/concertation-cm2)

- un dossier de concertation : ce document avait notamment pour vocation à détailler les enjeux relatifs au développement de l'éolien en mer dans le mix énergétique français, expliquer les éléments ayant conduit l'État au choix d'un nouveau projet dans la zone « Centre-Manche », présenter les principaux enjeux des milieux naturels et humains de cette zone, expliquer ce que sont un parc éolien en mer et son raccordement.
- une synthèse du dossier de concertation : cette synthèse reprenait les différentes informations présentées dans le dossier de concertation afin de permettre au public d'avoir rapidement une bonne compréhension du projet, de ses enjeux et du déroulé de la concertation.

- un **dépliant 6 volets** : ce document avait pour objectif de présenter les principaux éléments sur le projet et la concertation, d'inciter le public à aller plus loin en précisant les possibilités de participation à la concertation et de permettre au public d'exprimer son avis ou poser une question au moyen d'un coupon T détachable.



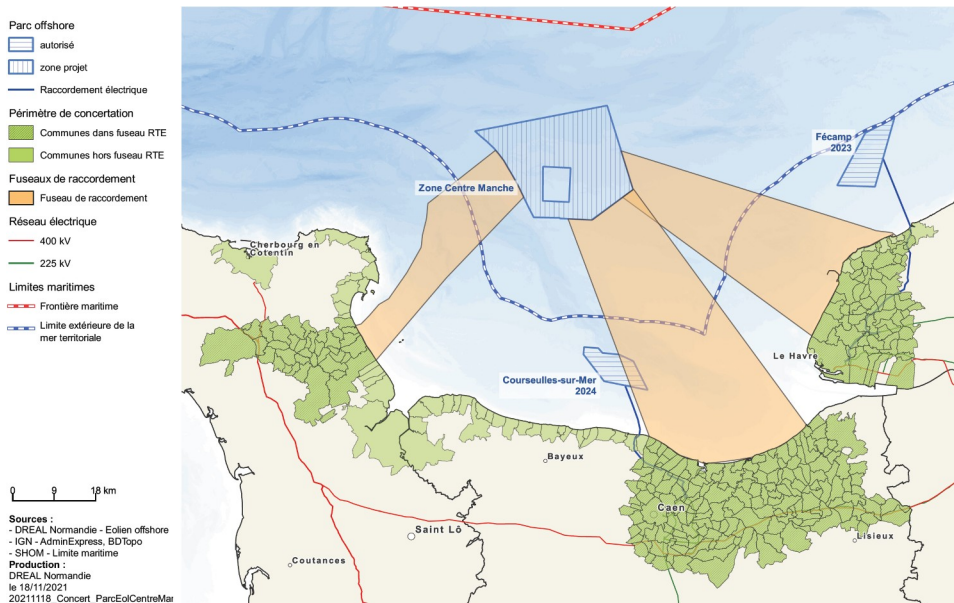
Recto du dépliant réalisés à l'occasion de la concertation préalable

- un **visualiseur cartographique** : l'État possède déjà une importante quantité de données sur la zone « Centre Manche » et plus largement sur la grande Baie de Seine. Dans un souci de transparence, l'État a rendu une grande partie de ses données publiques au travers d'un outil cartographique dédié afin d'en faciliter l'exploitation.

1.1.2. Les moyens de communication

Afin d'informer largement le public sur la tenue de la concertation préalable et d'inciter ce dernier à consulter les différents supports, l'État et RTE ont multiplié les moyens de communication :

- la **communication légale** : conformément aux dispositions du code de l'environnement, l'État et RTE ont publié **5 avis de publicité dans la presse locale** des 3 départements concernés par le périmètre de concertation et un **avis dans une publication nationale** (Les Échos). Un **affichage légal** a été fait dans les **318 communes** du périmètre de concertation.



Périmètre de concertation

- via les collectivités territoriales et les acteurs du territoire : l'État et RTE ont fourni à chaque collectivité territoriale (communes, EPCI, départements et Région) et chaque parlementaire du périmètre de concertation, ainsi qu'aux grands acteurs économiques concernés par le projet (association, organisation professionnelle, chambre consulaire,...), un kit de communication à mettre à disposition de leurs administrés ou adhérents.
→ Au total **382 kits de communication ont été distribués**.
- par du boîtage : les maîtres d'ouvrage ont voulu renforcer la communication sur les communes du Val de Saire (50) du fait de leur proximité avec la zone « Centre-Manche » et sur les communes littorales susceptibles d'accueillir l'atterrissage du raccordement du parc Centre-Manche 2. Pour se faire des dépliants ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres de ces communes.
→ **38 092 dépliants ont été envoyés**.
- via la presse : dans la suite des annonces légales, les maîtres d'ouvrages ont continué à s'appuyer sur la presse pour communiquer sur la concertation préalable et son déroulé. Les maîtres d'ouvrage ont ainsi organisé **une conférence de presse** en début de concertation, publié **30 encarts** sur la tenue des différents événements et répondu aux diverses sollicitations de la presse. Au total, la concertation et le projet Centre Manche 2 auront fait l'objet d'environ
→ **80 articles de presse et de 7 sujets audiovisuels durant la concertation**.
- sur les réseaux sociaux : l'État a créé des comptes sur les réseaux suivants : Facebook, LinkedIn, Twitter et Instagram afin de relayer les informations relatives à la tenue des différents événements. À l'issue de la concertation,
→ **257 personnes se sont inscrits sur les différentes plate-formes** (Lin : 212, Fb : 20, Twit : 20, Insta : 5).
- en ligne : l'intégralité des informations relatives à la concertation préalable a été publiée au fur et à mesure sur le site internet. Pendant la concertation, **8083 visites ont été enregistrées sur le site de la concertation**. Par ailleurs **des courriers électroniques (environ 3 par semaine) ont été envoyés en amont des événements aux personnes inscrites à la newsletter (432 inscrits en fin de la concertation)**.
- par du tractage : en amont de chaque réunion publique, il a été procédé à **une opération de tractage à proximité des salles** accueillant les événements pour favoriser une participation locale.

1.2. Évènements et participation

Afin de s'assurer d'une bonne information du public afin que les échanges en salle et/ou à distance puissent techniquement être de bonne qualité.

1.2.1. Les rencontres sur le territoire

L'État et RTE ont mis en place plusieurs types d'événements pour remplir les objectifs fixés en début de concertation et rappelés en préambule du présent document,

- un colloque sur l'environnement : cet événement avait pour objectif de faire **un état des connaissances scientifiques** sur l'environnement marin et les impacts attendus de l'éolien en mer par les scientifiques eux-mêmes. Cet événement répond à l'engagement pris par l'État suite à l'expression d'inquiétudes par le monde de la pêche en juin 2021, l'idée étant d'apporter **un éclairage à ces inquiétudes au travers d'une parole scientifique objective**.



Photo prise lors du colloque environnement du 5 mai 2022 à Cherbourg

- des réunions publiques : **13 réunions publiques** ont été organisées à l'occasion de la concertation. Ces temps d'échanges ont permis dans un premier temps de **présenter le projet** et dans un second temps d'aborder les différents enjeux du projet lors de **réunions thématiques**. Certaines réunions ont été aussi l'occasion de temps de travail collectif. À noter que les lieux des réunions thématiques ont été choisis dans la mesure du possible en fonction du thème abordé.
- des interventions en université : **afin de toucher un public plus jeune** et intervenant peu dans le cadre des processus de participation du public, **les services de l'État sont intervenus 4 fois auprès d'étudiants** dans le cadre de leur formation dans les universités de Caen, Le Havre et Rouen.
- des visites : en tout **3 visites** ont été organisées afin de faire découvrir au public la **réalité des travaux** d'un parc éolien et de son raccordement, la **filière normande** ou **certains enjeux propres à la zone Centre Manche**. À noter qu'une visite a eu lieu dans chaque département du périmètre de concertation et qu'une quatrième visite a été annulée, faute de participants.



Photos prises lors des visites de Bernières-sur-Mer (23/02), du Havre (05/03) et de Tatihou (07/05)

- des débats mobiles : les représentants de l'État et de RTE ont tenu un stand à 9 occasions le plus souvent à l'occasion de marchés afin d'aller à la rencontre du grand public et l'inciter de prendre part à la concertation.



Photos prises lors des débats mobiles de Deauville (04/03) et de Langrune-sur-Mer (28/01)

Au total ce sont **1285 personnes** qui ont participé aux 30 événements de la concertation préalable.

Le projet Centre-Manche 2 et son raccordement étant situé à quasi égale distance des départements de la Manche, du Calvados et de la Seine-Maritime, l'État et RTE se sont attachés à répartir géographiquement les événements de façon équilibrée en visant principalement les territoires concernés par le projet, son raccordement et ses effets attendus. Les territoires visés ont été :

- **Cherbourg** (5 événements) ;
- **Le Havre** (5 événements) ;
- **le Val de Saire** (4 événements).
- **les côtes calvadosiennes** (8 événements)

Carte de répartition des types d'événement sur la zone de concertation



Enfin l'État et RTE avaient proposé, aux destinataires des kits de communication la possibilité, de mettre à disposition un animateur en vue de la réalisation de fresques du climat, séance de travail collective et ludique pour une meilleure compréhension des enjeux et des mécanismes du dérèglement climatique. Seule une commune (Saint-Léonard - 76) a organisé une fresque du climat dans la période de concertation.

1.2.2. Les questions et avis

Les participants à la concertation préalable avaient diverses possibilités pour poser leurs questions ou donner leurs avis :

- le formulaire en ligne : le public pouvait poser directement en ligne leurs questions et avis sur le site internet via le formulaire dédié.
→ Ce sont **13 avis et 13 questions qui ont été déposés sur le site internet**.
- les cartes-T : au moyen du volet détachable des dépliants, le public avait la possibilité de poser ses questions et faire part de ses avis. L'envoi de ces volets ont été pris intégralement en charge par les maîtres d'ouvrage.
→ Ce sont **185 avis et 45 questions qui ont été reçus par ce moyen**.
- les cahiers d'acteur : ce moyen était réservé aux collectivités publiques, associations, acteurs économiques, chambres consulaires, organisations professionnelles,... afin de préciser leur positionnement vis-à-vis du projet de parc et de raccordement.
→ Ce sont **10 cahiers d'acteur qui ont été reçus**.
- la consultation en application du L. 121-8-1 du code de l'environnement : obligation réglementaire échue au maître d'ouvrage de la participation du public, dans le cas présent l'État et RTE, cette consultation concerne exclusivement des collectivités territoriales littorales de la façade maritime sur laquelle est implanté le projet (Manche-Est - Mer du Nord, dans le cas du parc Centre Manche 2). Les collectivités concernées ont été invitées à faire part de leur avis. À l'occasion de cette concertation préalable,
→ ce sont **33 avis sur 240 collectivités sollicitées qui ont été reçus lors de la consultation**, dont 5 hors délai.

L'intégralité des contributions a été mise en ligne et toutes les questions posées aux maîtres d'ouvrage ont fait l'objet d'une réponse.

Évaluation des garants des moyens mise en œuvre pour la conduite de la concertation préalable :

« L'information était claire, transparente et relativement complète permettant au public d'y avoir facilement accès. Ainsi, les garants considèrent que droit à l'information a été respecté. »

2. Information générale sur le projet

Après la phase d'information portée par la concertation préalable relative au projet Centre-Manche 2 et suite à la décision d'août 2022, la concertation continue a repris sur le projet Centre-Manche 1 et a démarré sur le projet Centre Manche 2, et comme rappelé dans le préambule, avec une logique de fusion des deux concertations. Il a été reconduit les dispositifs d'information déjà utilisés en 2021 et confortés par la concertation préalable relative au parc « Centre Manche 2 » : Newsletter, contact avec la presse, réunion publique. La partie suivante détaille les principales actions menées.

2.1. Communication spécifique sur la décision Ministérielle

La décision du 9 août 2022 relative à la poursuite du projet « Centre-Manche 2 » a marqué une avancée majeure dans le développement éolien en zone Centre-Manche, aussi cette décision a fait l'objet d'une communication spécifique.

Un **contact préalable** à la publication de la décision au journal officiel (JO), le 12 août 2022, a été fait auprès des principaux acteurs du territoire par le cabinet des ministres de la transition énergétique et de la mer. Ont notamment été contactés, les parlementaires, les grands élus (Conseil Régional, Conseil Départemental, principales communes, principaux EPCI...), des associations et des acteurs économiques, dont le Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins de Normandie, soit **38 contacts**.

Un **communiqué de presse** a été aussi diffusé aux rédactions pour accompagner la publication de la décision au JO.

Enfin, compte-tenu de la décision d'un raccordement vers de le Calvados, un **courrier d'information du préfet** a été envoyé aux élus du Calvados (maires, président d'EPCI, président du CD, parlementaires) dont la circonscription interceptait la zone de concertation et aux acteurs associatifs et économiques intéressés, soit **216 destinataires**.

2.2. Communication Grand public

Premier moyen d'information grand public, la lettre d'information sur le projet a repris selon son rythme d'avant concertation préalable (3 à 4 envois par an). **Aussi une lettre d'information a été envoyée aux 489 inscrits à la lettre le 13/10/22 :**

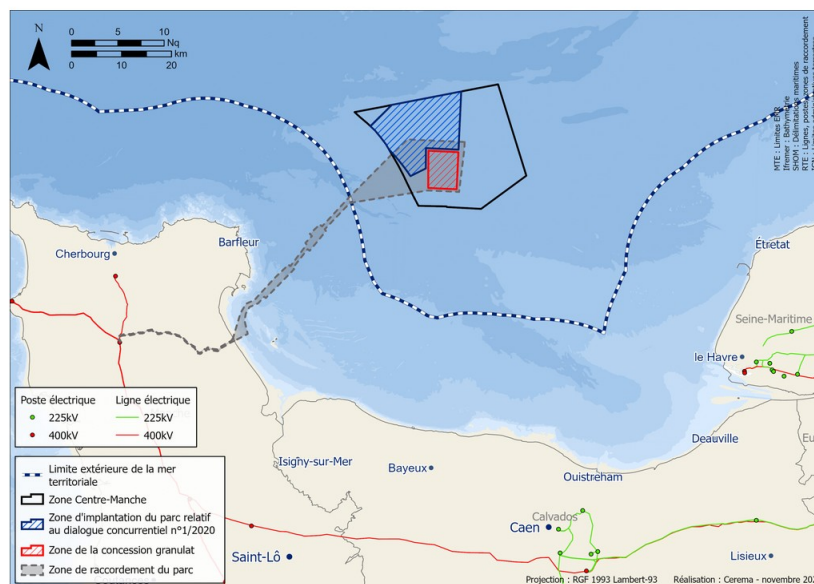
<http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/dreal-normandie-eoliennes-en-mer-au-large-de-la/annee-2022/eoliennes-en-mer-au-large-de-la-normandie/rubrique34882.html>

Par ailleurs, cet envoi a été complété par la tenue de trois réunions d'information :

- **le 3 octobre 2022 à Valognes** sur l'avancement du raccordement « Centre Manche 1 » (CM1) et les études environnementales correspondantes, **réunion qui a rassemblé 67 participants** ;
- **le 25 novembre 2022 à Ouistreham** sur l'avancement du développement éolien en Centre-Manche et les études environnementales, **réunion qui a rassemblé 31 participants** ;
https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/dreal_cm1%262_ouistreham_25.11.22_vf.pdf
- **le 28 novembre 2022 à Quettehou** sur l'avancement du développement éolien en Centre-Manche, les études environnementales et un retour d'expérience sur la réalisation des photomontages, **réunion qui a rassemblé 42 participants**.
<https://www.eoliennesenmer.fr/sites/eoliennesenmer/files/inline-files/DREAL%20CM1%262%20Quettehou%2028.11.22%20vf.pdf>

Le site internet continue d'être alimenté et mis à jour selon l'actualité des projets. Les premiers rapports intermédiaires des études environnementales ont notamment été mises en ligne :

- Rapports préliminaires des études relatives à la mégafaune marine: <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-normandie/etudes-zone/rapport-intermediaire-etat-initial>



Carte du site internet figurant le parc Centre-Manche 1 et son raccordement suite à la validation du Fuseau de Moindres Impact mise à jour selon les avancées du projet

Enfin l'équipe projet relative au développement éolien en Centre-Manche était présente sur le salon Seanergy, salon professionnel autour des énergies des marines renouvelable en juin au Havre.



Stand de l'État au salon Seanergy

2.3. À la rencontre des étudiants

Dans le cadre de la concertation préalable, l'équipe projet relative au développement éolien Centre-Manche avait tenu à intervenir auprès des étudiants, soit dans le cadre de leur formation initiale, soit dans le cadre d'événements spécifiques.

Au regard de l'intérêt affiché par des professeurs d'université, l'équipe projet a souhaité entretenir cette dynamique, et a continué à intervenir en université :

- 19/10/22 : Visite de terrain avec 18 élèves de Science-Po en L2 ;
- 24/11/22 et 01/12/22 : intervention auprès de 15 élèves de l'Université du Havre en M1 ;
- 09/12/22 : Intervention auprès de 20 élèves de l'École Nationale Supérieure des Affaires Maritimes en M2.



Visite des élèves de Science-Po sur le chantier de l'atterrage du parc éolien en mer du Calvados (Bernières-sur-Mer)

3. Concertation au travers du développement du projet

3.1. Les études environnementales

2022 aura aussi été marqué par le début des études visant à définir l'état initial des compartiments de l'environnement sur la zone « Centre Manche » qualité de l'eau, études benthique, halieutique, bruit ambiant, paysage...venant en complément de celles sur les mammifères marins, oiseaux, chauve souris, grands poissons pélagiques, tortues marines et bruit sous-marin, déjà lancés dès 2021.

Les protocoles de ses nouvelles études ont été travaillés avec les membres de **la Commission Permanente du Conseil Maritime de Façade** (CP CMF) élargie aux scientifiques, notamment lors des réunions des 08/02/22 et 24/03/22.

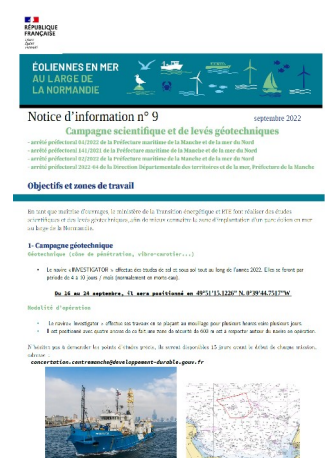
Par ailleurs les premiers rapports d'études intermédiaires ont été mis en ligne en fin d'année 2022 :

- Rapports préliminaires des études relatives à la mégafaune marine:
<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-normandie/etudes-zone/rapport-intermediaire-etat-initial>

3.2. Les investigations en mer

La conduite des études environnementales et aussi techniques a donné lieu à la présence régulière de navires sur la zone « Centre Manche ». Pour une bonne cohabitation avec les utilisateurs de la zone et ainsi limiter la gêne à l'exercice de leur activité, une notice d'information a été régulièrement envoyée aux différentes personnes intéressées (port, pêcheurs,...).

→ **Ce sont en tout 6 notices d'information qui ont été envoyées, permettant par la même occasion d'informer les acteurs marins des investigations faites sur zone.**



3.3. Rencontres sur le territoire pour le développement du projet

Le développement du projet nécessite de travailler avec les utilisateurs du plan d'eau, soit dans des groupes de travail et soit en réunion bilatérale.

Initié en 2021 le groupe de travail relatif à l'organisation du trafic en Baie de Seine ne s'est pas réuni en 2022, l'année ayant été consacrée aux études de risques.

En bilatérale, les services de l'État ont poursuivi les travaux avec :

- Brittany Ferries : réunion de travail le 09/09/22
- GIE GMO (Exploitant de la zone de concession de granulats marins en Centre-Manche) : réunion de travail le 21/09/22
- Commandant du port du Havre, pilotage maritime du Havre, préfecture maritime : réunion de travail sur les études de trafic maritime le 31 mars

3.4. Prospectives sur le territoire pour l'implantation du raccordement

Raccordement CM 1 :

L'année 2022 a été marquée par la définition du fuseau de raccordement. Pour se faire RTE a poursuivi ses consultations avec les élus et les acteurs du territoire (voir tableau ci-dessous).

Élus/Collectivités territoriale	Autres
Conseil Départemental de la Manche – 31/01/22, 06/04/22, 04/11/22, L'Etang-Bertrand - 28/02	DIRNO - 26/10/22, 06/04/22 Exploitants agricoles – 28/01/22, 03/10/22 Associations environnementales - 17/02/22 Propriétaires fonciers - 04/04/22 Chambre d'agriculture de la Manche - 27/07/22 Comité Régional de Conchyliculture - 19/10/22 DRAC Normandie - 25/11/22

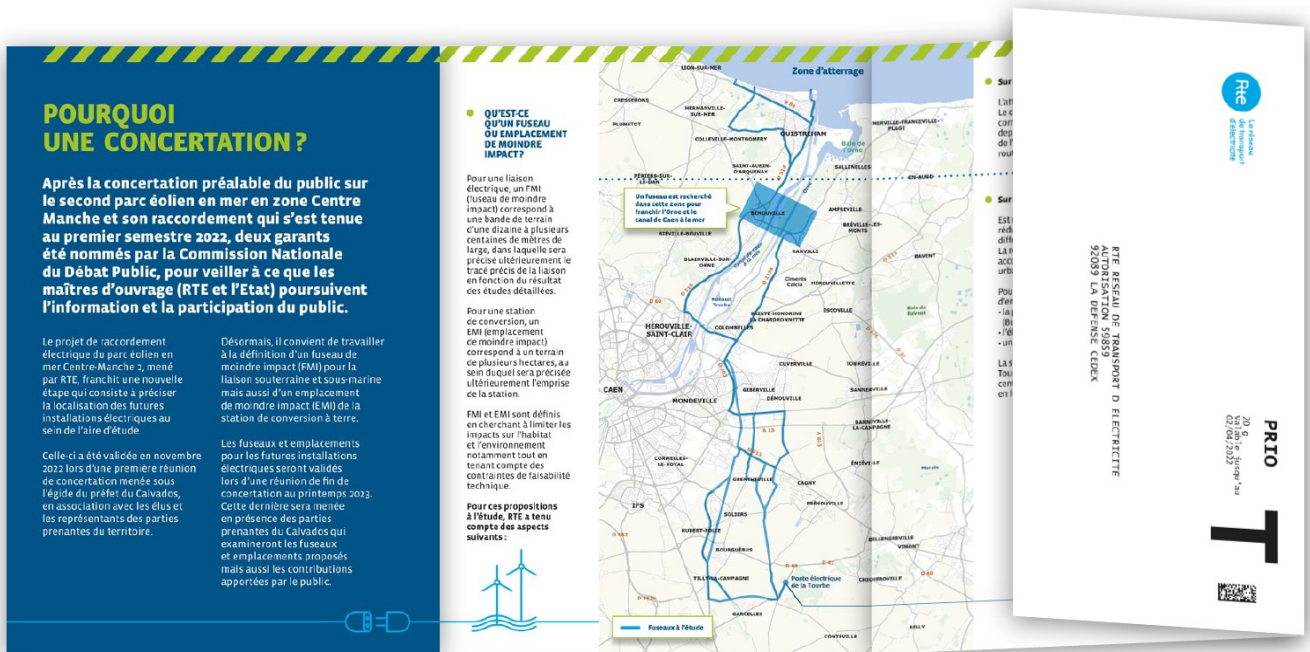
Par ailleurs, RTE a mené une consultation en ligne et au moyen de dépliant muni d'un coupon T auprès du public, pour recueillir leur avis sur les différentes alternatives de fuseau du 12 au 26 janvier 2022.

Raccordement CM 2 :

Dans le cadre du raccordement du parc éolien Centre Manche 2, RTE a mené de nombreuses consultations avec les élus et les acteurs du territoire pour définir la route du câble, l'espace géographique dans lequel seront implantés les ouvrages du raccordement. Le tableau ci-dessous recense les différentes rencontres réalisées.

Élus/Collectivités territoriale	Autres
Caen la Mer - 19/05/22, 09/06/22, 02/09/22 Colleville-Mongomery - 10/06/22, 28/11/22 Hermanville-sur-Mer- 10/06/22, 09/11/22 Bellengreville - 29/06/2022 Bertrand BOUYX (député) Arthur DELPORTE (député) Freddy SERTIN (député) Christophe BLANCHET (député) Conseil Départemental du Calvados - 25/08/22, 21/09/22, 02/12/22, 13/12/22 Ouireham - 25/08/22, 16/12/22, Communauté de Communes Val ès Dunes - 25/08/22, Démouville - 28/09/22 Castine en Plaine - 28/09/22, 10/11/22 Soliers - 28/09/22, 07/12/22 Normandie Cabourg Pays d'Auge - 28/09/22 Blainville-sur-Orne - 29/09/22 Mondeville - 04/10/22, 08/12/2 Hérouvillette - 05/10/22 Colombelles - 05/10/22, 16/12/22 Escoville - 05/10/22 Sannerville - 12/10/22 Hérouville-Saint-Clair - 19/10/22 Saint-Aubin-d'Arquenay - 25/10/22 Grentheville - 25/10/22 Bourguébus - 09/11/22 Giberville - 10/11/22 Amfreville - 28/11/22 Ranville - 28/11/22	Port de Normandie et la CCI - 08/09/22 Brittany ferries - 09/09/22 GIE GMO et UNICEM - 21/09/22 Conservatoire du littoral - 03/10/22 Chambre d'agriculture de Normandie - 13/10/22 Comité Régional de Conchyliculture - 19/10/22 Chambre d'agriculture du Calvados - 09/11/22 Cellule de suivi du littoral normand - 22/11/22 exploitant agricole - 21/12/22

A l'instar de ce qui a été fait sur le raccordement CM1, RTE a mené une consultation en ligne et au moyen de dépliant muni d'un coupon T auprès du public pour recueillir leur avis sur les différentes alternatives de fuseau du 28 novembre 2022 au 4 janvier 2023.



Dépliants distribués pour la consultation du public sur le raccordement Centre Manche 2

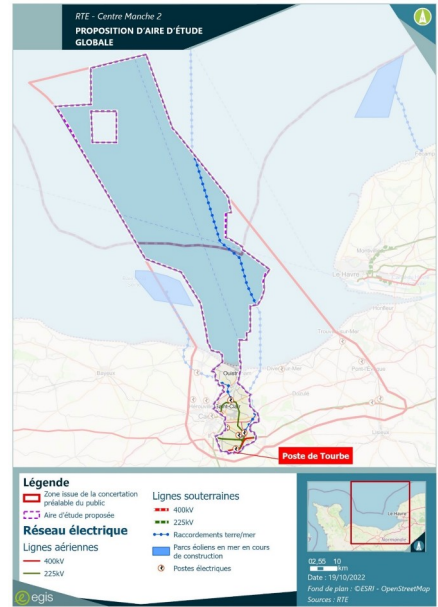
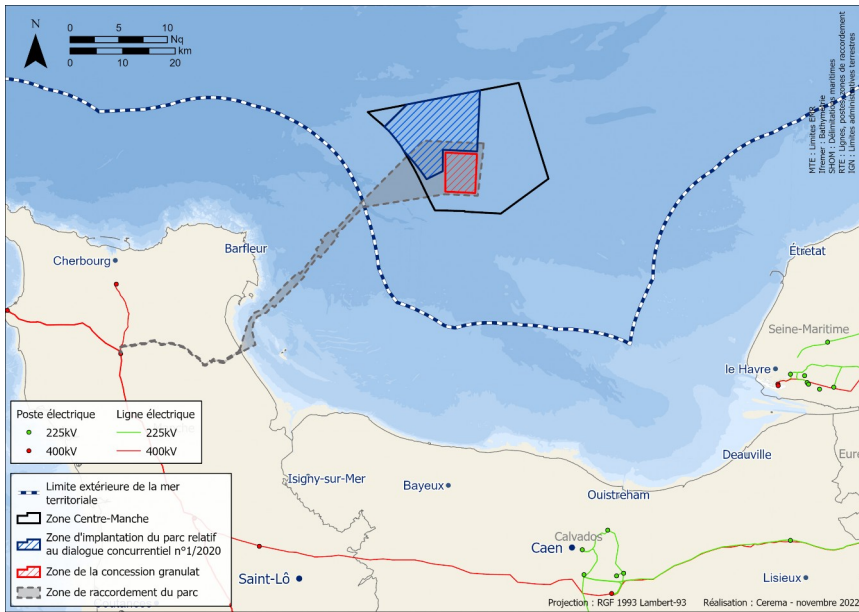
Ces échanges sont formalisés au travers des réunions de concertation présidées par le préfet du département concerné (voir paragraphe 3.5). À noter que l'État, maître d'ouvrage, a accompagné RTE sur certaines de ces rencontres et a pu ainsi aborder la partie « éolien » du projet.

3.5. La concertation Fontaine

La concertation prévue par la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, dite « Fontaine » vise à déterminer l'aire d'étude puis le fuseau de moindre impact (FMI) dans lequel sera implanté le raccordement. Ces deux étapes permettent de synthétiser et de conclure l'ensemble des travaux menés par RTE sur le territoire au travers d'une réunion de validation rassemblant toutes les parties prenantes intéressées sous l'égide du préfet de département.

2022 aura connu des réunions de concertation Fontaine sur les deux projets de raccordement :

- le 28/02/22 : réunion de concertation à Pont-Hébert présidé par le préfet de la Manche au cours de laquelle a été validée le FMI du raccordement Centre Manche 1 ;
- le 25/11/22 : réunion de concertation à Caen présidé par le préfet du Calvados au cours de laquelle a été validée l'aire d'étude dans laquelle sera recherché le FMI du raccordement Centre Manche 2.



FMI du raccordement CM1 et aire d'étude du raccordement CM2 validés en 2022

4. Inquiétudes des territoires

4.1. La cohabitation de l'activité de pêche et des parcs éoliens en mer

Inquiétude exprimée par la filière pêche depuis les premiers parcs éoliens en mer au large de la Normandie, la bonne cohabitation entre l'activité de pêche et l'implantation de parcs éoliens en mer demeurent une inquiétude majeure de la filière, notamment au regard de l'accroissement des projets au large de la Normandie. Aussi la filière reste toujours en désaccord avec ces projets éoliens en « Centre manche ».

En 2022, l'État a réitéré sa volonté de parcs éoliens conçus pour permettre la co-activité sur une même zone de la pêche et de la production d'électricité, notamment lors de la concertation préalable relative au projet Centre-Manche 2. Cette volonté s'est concrétisée par l'**inscription dans le cahier des charges de l'appel d'offres relatif au parc Centre Manche 1 (AO4) de mesures fortes pour permettre le maintien des activités de pêche préexistantes au sein de la zone Centre-Manche**, conformément aux engagements pris par l'État lors de la décision relative au parc Centre Manche 1 (04/12/20).

Par ailleurs, l'État a renforcé ses études et a proposé **une méthode d'analyse des effets cumulés des différents projets éoliens** sur la filière pêche. À ce jour, les contacts avec la profession n'ont pas permis de se réunir afin de valider une méthode de travail et d'analyse et de lancer ses études.

4.2. Impacts sur le paysage et le patrimoine Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue

Ces inquiétudes ont été exprimées lors des deux phases de participations du public, notamment par l'association portée par les élus du Val de Saire, Eolarge.

Durant l'année 2022, **l'État a pu préciser les impacts** qui pourraient être attendus sur le paysage et le patrimoine Vauban en rendant public la zone d'implantation du parc Centre Manche 1 et la zone préférentielle d'implantation du parc Centre Manche 2. Aussi, aujourd'hui, les acquis sont :

- **un éloignement minimal de 33 km de la côte et de 40 km des tours Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue ;**
- **un étalement sur l'horizon limité des premiers rangs d'éoliennes** (18° au lieu d'au maximum 32,5°) depuis le panorama emblématique de la Pernelle, acquis non remis en cause en cas d'implantation du parc Centre Manche 2 dans sa zone préférentielle d'implantation ;
- **l'inscription dans le cahier des charges de l'appel d'offres relatif au parc Centre Manche 1 (AO4) de mesures et critères visant à limiter les impacts sur le paysage et le patrimoine Vauban**, notamment la production d'une étude d'impact patrimoniale ;
- **une visibilité du parc limitée en durée depuis la côte** mise en évidence par les mesures de visibilité réalisées par les Sémaphores de Gatteville et Saint-Vaast-la-Hougue.

À noter qu'en début d'année 2022, à l'occasion du lancement de la concertation préalable, l'État a publié **des photomontages simulant des parcs éoliens aux caractéristiques similaires** à ceux qui pourront être construits par les futurs lauréats des appels d'offres (disponible à l'adresse suivante : <http://eoliennesenmeraulargedelanormandie-cm2.geophom.info/>). Plusieurs formats ont été proposés au public, notamment une structure à 180 ° pour permettre une meilleure immersion. L'État a par ailleurs proposé lors de la réunion publique de Quettehou du 28/11, un retour d'expérience sur les photomontages réalisés en 2013 à Saint Nazaire par le prestataire les ayant réalisés (même prestataire que pour ceux des parcs Centre-Manche) et la réalité des photographies prises maintenant que le parc est en fonction. Cette présentation semble avoir rassuré le public du Val de Saire, les échanges en fin de réunion allaient en ce sens.

Inscription sur des tours Vauban :

Sur ce sujet, en 2022, **l'État a rendu public les résultats relatifs au volet de 3 de l'étude de bonne prise en compte des tours Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue visant à définir les attributs des tours** portant la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de ce bien au sens de l'UNESCO. **Ce dernier volet de l'étude a confirmé les**

dières des deux premiers volets, base ayant servi à définir la zone Centre-Manche. À noter qu'une réunion publique de la concertation préalable relative au parc Centre-Manche 2 (le 04/02/2022 à Quettehou) a permis de revenir grandement sur l'étude. Les 3 volets de l'étude sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-normandie/participation-du-public/etude-paysagere-vauban>

Par ailleurs, en juin 2022, suite à son interrogation, **l'État a transmis par voie diplomatique à l'UNESCO un dossier de présentation des projets Centre-Manche en rappelant la prise en compte des tours Vauban dans le processus de développement du projet**. Malheureusement, le contexte international (guerre en Ukraine) a empêché la tenue du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO et la réponse de l'État français n'a pas pu encore être examinée.

4.3. Impacts sur l'environnement

Question la plus souvent posée, les impacts sur l'environnement marin d'un parc éolien en mer intéressent tous les territoires et tous les publics, indépendamment de la zone d'implantation du projet. Aussi cette inquiétude fait l'objet d'une prise en compte dans le développement de tous les projets éolien en mer et d'actions d'information et de communication à fois locales et nationales.

À l'instar des autres inquiétudes, **le cahier des charges de l'appel d'offres relatif au parc Centre Manche 1 (AO4) prévoit des mesures et critères visant à éviter, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement et d'accompagnement**, notamment avec la **création d'un fonds « Biodiversité »** destiné à financer des actions de préservation de la biodiversité potentiellement impactée par le projet Centre-Manche 1 et d'amélioration de la connaissance de cette biodiversité.

En matière d'information du public, annoncé en 2021, **l'observatoire de l'éolien en mer a été installé en 2022** avec un budget de 50 millions d'euros, il a notamment pour mission de :

- regrouper, diffuser les études et données existantes sur l'éolien en mer ainsi que le retour d'expériences des parcs étrangers en fonctionnement ;
- définir et piloter un programme de travail d'acquisition de connaissances (données naturalistes et connaissances des impacts).

Pour le grand public cela s'est traduit par la création de pages dédiées sur le site internet [eoliennesenmer.fr](https://www.eoliennesenmer.fr) (<https://www.eoliennesenmer.fr/observatoire/presentation>) avec **la mise en ligne de plus d'une vingtaine d'études** de divers types : bibliographie, étude sur site, retour d'expériences...

L'information du public doit se faire aussi niveau local du fait la grande dépendance de la nature des impacts vis-à-vis du milieu naturel dans lequel les éoliennes sont installées. Afin de répondre aux besoins de connaissances du milieu marin Manche, **l'État a été organisé le 5 mai à Cherbourg un colloque sur le sujet de l'environnement** où sont intervenus des scientifiques en présentant le contexte Manche et **l'état de la connaissance des impacts de l'éolien en mer sur chaque compartiment de l'environnement**. À noter que ce colloque s'est tenu dans le cadre de la concertation préalable relative au parc Centre-Manche 2 et qu'il constituait une réponse aux besoins de connaissance des pêcheurs exprimés en juin 2021.

Par ailleurs, l'État met **en ligne au fil de l'eau les rapports intermédiaires réalisés par ses prestataires en charge de l'état initial de l'environnement**. Toutefois ces publications restent techniques, ce qui peut rendre difficile leur compréhension et limiter leur diffusion. Aussi il reste à bien les contextualiser et à les vulgariser ou trouver des supports communiquant pour pouvoir les porter à la connaissance d'un maximum de personnes.

Cette volonté de vulgarisation a déjà été illustrée en 2022 à l'occasion de la concertation préalable relative au projet Centre Manche 2 par :

- la mise en place d'une facilitation graphique à l'occasion du colloque environnement du 5 mai, les résultats de cette démarche sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/projet-centre-manche-2/concertation-prealable/participer/colloque-environnement-cherbourg>

- le dessin d'illustrations par Heula ayant vocation à interpeller le grand public sur les questions posées le plus souvent à l'État



2 des visuels dessinés par Heula

5. Bilan

L'année 2022, avec le lancement du parc « Centre Manche 2 », aura marqué un changement d'échelle dans le développement éolien en zone « Centre Manche ». Désormais le développement porte sur une surface de plus de 400 km² et la constitution d'un véritable réseau de transport électrique en mer est en réflexion (deux raccordements, chacun vers un département différent, une possible liaison interposte).

La conduite de la concertation préalable dans le courant du premier semestre, de part les moyens mis en place et de l'audience obtenue, aura permis à l'État :

- de rééchanger avec le public sur les enjeux du territoire vis-à-vis du développement éolien ;
- de rappeler les raisons pour lesquelles il développe 2,5 GW au large de la Normandie ;
- d'expliquer le processus de développement des projets ;
- d'intéresser et de tenir informer le public ou de nouveaux publics aux projets « Centre-Manche ».

Depuis la fin de cette nouvelle phase de participation du public, l'État s'attache à concerter de manière globale sur le développement éolien en « Centre-Manche » pour une meilleure information et une meilleure compréhension du public.

Rappel des engagements :

Engagement (AO8)/Recommandation (AO4)	Réalisation 2022
CM1	
Les contributions des publics au cahier des charges du futur appel d'offre appellent une réponse de la part du maître d'ouvrage quant à leur recevabilité technique, économique, écologique, géographique ou administrative.	Réponse apportée en 2021
Mise à disposition du public d'un bilan écologique complet, intégrant toutes les sources de production d'électricité, nucléaire compris et dépassant le seul bilan net du carbone	Réponse apportée en 2021
Mise à disposition du public d'un bilan économique net, intégrant lui aussi toutes les sources, nucléaire compris, à cycles économiques équivalents. La façon dont sera gérée la question de l'intermittence appelle aussi une réponse. La Commission attend du maître d'ouvrage qu'il puisse compléter son dossier sur ces deux dimensions.	Réponse apportée en 2021
Un complément au dossier du maître d'ouvrage sur la dépendance de la France en matière de matériaux, de conception et d'exploitation de futurs parcs.	Réponse apportée en 2021
La Commission souhaite que l'Etat porte à la connaissance des publics sa position sur l'intangibilité des zones d'exclusion réglementaire.	<u>Déplacement du chenal d'Antifer et organisation du trafic en Baie de Seine :</u> Poursuite des travaux avec le CEREMA et la préfecture maritime l'organisation du trafic en Baie de Seine Réunion bilatérale avec Brittany Ferries/ports/pilotes maritimes...

La Commission demande au maître d'ouvrage si les conséquences prévisibles du Brexit dont les pêcheurs ont fait état à de nombreuses reprises seront intégrées dans le programme d'équipement de la Manche et seront éventuellement de nature à le modifier.	Réponse apportée en 2021
La Commission estime qu'un éclairage s'impose donc quant au modèle d'aménagement qui pourrait être mis en oeuvre dès ce quatrième parc dans la perspective de la mutualisation ultérieure de plusieurs parcs, notamment combien de parcs à terme, et à quel terme, comment seront pensées par anticipation les extensions à partir du nouveau parc, ainsi que les raccordements mutualisés, quelle conception des plates-formes de connexion en mer ?	Réponse apportée en 2021
La Commission demande au maître d'ouvrage de donner des assurances quant à la possibilité de pêcher dans les nouveaux parcs.	Présentation des travaux déjà menés sur les autres parcs éoliens dans le courant de la concertation préalable relative au parc CM2 (retour d'expérience parc éolien de St Nazaire et travaux parc de Fécamp). Engagements inscrits dans le cahier des charges de l'appel d'offres n°4. validées par la CRE pour permettre la pêche dans les futurs parcs
La Commission souhaite que le maître d'ouvrage instruisse le public sur la façon dont il appréhende cette rupture [technologique, notamment celle de l'hydrogène], son éventualité et ses effets possibles sur la filière éolienne.	En attente.
La commission recommande au maître d'ouvrage de créer un site d'information unique pour l'État, RTE et la Région, doté d'une plate-forme d'échange. Il serait approprié que ce site diffuse également des informations de suivi sur les trois parcs dont les travaux préparatoires vont être mis en œuvre parallèlement aux suites du présent débat public.	Réponse apportée en 2021
La Commission recommande au maître d'ouvrage de son côté de nommer un chef de projet unique bien identifié par les acteurs sur le terrain.	Réponse apportée en 2021
A ce stade, la commission propose seulement d'envisager la constitution d'un comité de consultation de l'« expertise citoyenne », associée à l'expertise des territoires, dûment identifiable, destiné à assurer la continuité de la démarche participative.	
En conséquence, la commission suggère qu'un comité scientifique associant l'expertise d'usage en amont des études serait une instance susceptible de produire une connaissance partagée, c'est-à-dire admise du milieu marin et des impacts des activités humaines.	Poursuite des travaux avec le CEREMA et la préfecture maritime l'organisation du trafic en Baie de Seine Installation du comité scientifique de façade
CM2	
Reconduction dans le cahier des charges d'au moins les mêmes exigences que celles prévues par le cahier des charges du premier projet éolien en Centre Manche en matière d'environnement, de patrimoine et	En attente du démarrage du dialogue concurrentiel (AO8 lancé le 21/10/22)

de paysage, de coexistence des usages, de trafic maritime et de développement du territoire	
Poursuite des réflexions en cours visant à réduire les nuisances visuelles relatives au balisage nocturne des éoliennes	
Organisation d'une ou de plusieurs réunions de travail avec les instances de représentation des assureurs afin de répondre aux questionnements relatifs à l'assurance des navires pêchant dans un parc éolien	Contact avec France Assureur initié, en attente de retour.
Poursuite des travaux en cours visant à déplacer le couloir d'accès à Antifer et à proposer une réorganisation globale du trafic en baie de Seine	Poursuite des travaux avec le CEREMA et la préfecture maritime l'organisation du trafic en Baie de Seine
Poursuite des travaux avec la filière française de l'éolien en mer et les acteurs normands afin de contribuer au renforcement de la filière française, permettre la création d'emplois et favoriser le recours au TPE et PME locales et françaises	Signature du pacte éolien en mer entre l'État et la filière de l'éolien en mer le 14 mars 2022.
Étude de l'opportunité d'intégrer au cahier des charges des dispositions permettant de favoriser l'innovation au sein du projet	Démarche initiée dans l'attente de sa formalisation lors des échanges durant le dialogue concurrentiel (production du cahier des charges de l'appel d'offres).
Gestion coordonnée de la nouvelle phase de concertation pour le projet avec celle en cours sur le premier parc en zone Centre-Manche	Réunions publiques de fin novembre portant sur les deux projets Centre-Manche, une unique équipe de concertation pour les deux projets (parc et raccordement).
Information régulière de l'avancement du projet sur le site www.eoliennesenmer.fr	Newsletter publiée le 13/10
Analyse des modalités d'un renforcement de la consultation de l'expertise citoyenne, notamment dans le fonctionnement de l'instance de concertation et de suivi qui sera installée lors de l'attribution du projet	
Poursuite des études environnementales concertées avec les acteurs de la façade au sein des instances de concertation existantes	Association de la CP CMF élargie les 08/02/22 24/03/22.avant le CR CM2.
Mise à disposition du public des études environnementales menées sur la zone Centre-Manche et des travaux de l'observatoire de l'éolien en mer	Mise en ligne des premiers rapports intermédiaires sur eoliennesenmer.fr . Présentation en réunion publique des études et premiers résultats
Information régulière du public concernant les travaux menés pour la bonne prise en compte des enjeux environnementaux, patrimoniaux et paysagers, notamment les tours Vauban de Saint-Vaast-la-Hougue	Newsletter envoyée le 13/10 Envoi d'un courrier d'informations aux élus, parlementaires et acteurs du Calvados le 13/10 Réunion publique le 03/10 à Valognes Réunions publiques les 25 et 28/11 à Ousitreham et Quettehou
Poursuite du dialogue avec tous les acteurs intéressés par le projet, dont ceux de la pêche professionnelle	Travaux en interne engagée : recrutement d'un officier de liaison en réflexion, création d'une carte dynamique
Mise en ligne des règles de navigation au sein des parcs liés au premier appel d'offres (Saint-Nazaire, Fécamp, Saint-Brieuc et Courseulles-sur-Mer), afin	Démarche initiée en interne.

d'illustrer ce que pourraient être les règles de navigation au sein des parcs Centre-Manche	
Poursuite des travaux de planification et de programmation en précisant les fourchettes cibles de développement à terme sur la façade	En attente de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
Participation du public à l'échelle de la façade Manche-Est – Mer du Nord sur le développement éolien au large de la façade maritime avant le lancement de tout nouveau projet sur cette dernière.	Encadrement législatif depuis 2018 (Loi ESSOC)
Examen de la possibilité d'un raccordement éolien en mer dans la zone du Havre dans le cadre des travaux futurs sur la poursuite du développement de l'éolien en mer	Étude toujours en cours pour de potentiels futurs atterrissage dans la zone du Havre
Association des parties prenantes à la définition du fuseau au sein duquel s'inscrira le projet de raccordement	Première réunion de concertation Fontaine : 25/11, participation du public prévue via lettre T et réunion publique (25/11 à Ouistreham)

La concertation 2022 en chiffres :

- **1** colloque relatif à l'environnement durant la concertation préalable CM2
- **16** réunions publiques, dont 13 durant la concertation préalable CM2
- **1** Newsletter après la concertation préalable CM2
- **6** notices d'information des usagers de la mer
- près de **2 450** « contacts » établis lors des différents événements et envoi d'information